

**\*\*IMPORTANT\*\***

Les mesures présentées dans le tableau suivant sont celles qui étaient connus par l'Association à la date figurant dans l'en-tête du document.  
**Elles sont en vigueur en ce moment à moins d'une indication contraire inscrite.**

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;"><b>Restaurants</b></p> <p>(Permis RACJ : restaurant pour vendre ou restaurant pour servir)</p> <p><b>Les titulaires de permis de bar (y compris les sections bars de restaurant) répondant aux critères suivants peuvent appliquer les règles de cette section :</b></p> <p><b>1) a un permis du MAPAQ</b>  <b>2) La cuisine est ouverte avec le personnel requis</b>  <b>3) A une salle à manger</b></p>	<p><b><u>Consommation sur place</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de limitation de capacité d'accueil (respect 2 m entre les tables à l'intérieur, 1m à l'extérieur ou séparation physique, p. ex. : plexi);</li> <li>– Sur les terrasses extérieures, un maximum de 20 personnes <u>ou</u> les occupants de trois résidences privées par table;</li> <li>– À l'intérieur, un maximum de 10 personnes <u>ou</u> les occupants de trois résidences privées par table (p. ex. : 15 personnes peuvent être assis à la même table s'ils proviennent tous de trois résidences maximum);</li> <li>– Les clients peuvent être admis en terrasse et en salle à manger peu importe la zone dans leur lieu de résidence;</li> <li>– La vente d'alcool doit cesser à une heure du matin et la consommation d'alcool à deux heures du matin;</li> <li>– Si la salle ou la terrasse est sous un permis de bar, celle-ci doit être fermée à deux heures du matin et limitée à 50 % de la capacité inscrite au permis;</li> <li>– Les clients doivent être assis;</li> <li>– Les clients ne peuvent se servir dans un buffet ou un comptoir libre-service de couverts et d'aliments;</li> <li>– Port du couvre-visage obligatoire pour les clients âgés de 10 ans et plus lors des déplacements;</li> <li>– Les spectacles sont permis dans les restaurants durant les repas;</li> <li>– La danse et le karaoké ne sont pas permis;</li> <li>– <b>Obligation de tenir un registre des clients.</b> Nous vous suggérons l'outil <a href="#">Restez ouverts</a>;</li> <li>– <b>Obligation de contrôler les preuves vaccinales</b> de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de <a href="#">l'application VaxiCode Verif</a> dès le 1<sup>er</sup> septembre; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine;</li> <li>○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté;</li> <li>○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR correspond bien à ce dernier;</li> <li>○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'elles ont reçu deux doses de vaccin;</li> <li>○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de <i>VaxiCode Verif</i>: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif</a></li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Commandes pour emporter et livraison</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Livraison et commande pour emporter autorisées en tout temps;</li> <li>– <b>Le contrôle du passeport vaccinal et la tenue du registre ne sont pas nécessaires;</b></li> <li>– Aucune vente d'alcool pour emporter ou pour livraison sans aliments préparés sur place (aucune vente de spiritueux ou de mélanges à base de spiritueux pour emporter, en tout temps);</li> </ul> <p><b><u>Pour les employés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>En salle et en terrasse</u> : port du masque de procédure</li> <li>– <u>En cuisine</u> : port seulement du masque de procédure autorisé si à moins de 2 m des collègues et si TOUT le monde porte le masque.</li> <li>– Le port de la visière seule est toléré comme solution de dernier recours.</li> </ul>

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;"><b>Bars et sections « bar » des restaurants</b></p> <p><b>Les modalités explicités dans cette section concernent les activités de service de boissons alcooliques sans nourriture avec un permis de bar</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Espaces intérieurs et extérieurs ouverts</li> <li>– Limitation de capacité d'accueil : 50 % du nombre inscrit au permis</li> <li>– Les tables à l'intérieur doivent être à deux mètres ou séparation physique (p. ex. : plexi). À l'extérieur, la distance est réduite à 1 mètre ou séparation physique;</li> <li>– Sur les terrasses extérieures, un maximum de 20 personnes ou les occupants de trois résidences privées par table;</li> <li>– À l'intérieur, un maximum de 10 personnes ou les occupants de trois résidences privées par table (p. ex. : 15 personnes peuvent être assis à la même table s'ils proviennent tous de trois résidences maximum);</li> <li>– Fermeture à deux heures du matin et la vente d'alcool doit cesser à une heure du matin;</li> <li>– Les clients doivent être assis.</li> <li>– Billards, quilles, fléchettes et autres loisirs de même nature sont autorisés;</li> <li>– Port du couvre-visage obligatoire pour les clients âgés de 10 ans et plus lors des déplacements;</li> <li>– Les spectacles sont permis;</li> <li>– La danse et le karaoké ne sont pas permis.</li> <li>– <b>Obligation de tenir un registre des clients.</b> Nous vous suggérons l'outil <a href="#">Restez ouverts</a>;</li> <li>– <b>Obligation de contrôler les preuves vaccinales</b> de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de l'application <a href="#">VaxiCode Verif</a> dès le 1<sup>er</sup> septembre; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine;</li> <li>○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté;</li> <li>○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR correspond bien à ce dernier;</li> <li>○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'ils ont reçu deux doses de vaccin;</li> <li>○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de <a href="#">VaxiCode Verif</a>: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif</a></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Pour les employés</b></p> <p><u>En salle et en terrasse</u> : port du masque de procédure.</p> <p><u>En cuisine</u> : port seulement du masque de procédure autorisé si à moins de 2 m des collègues et si TOUT le monde porte le masque. Le port de la visière seule est toléré comme solution de dernier recours</p>

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	MESURES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
<p style="text-align: center;"><b>Salles louées ou de réception</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour les congrès, assemblée ou réunion du même genre, un maximum de 250 personnes peuvent être dans une même salle. À l'extérieur, la capacité maximale passe à 500. Les gens doivent demeurer assis;</li> <li>– Les cérémonies de funérailles et mariages peuvent réunir 250 personnes et moins avec tenue d'un registre. À l'extérieur, la capacité maximale passe à 500.</li> <li>– Les rassemblements « festifs » (banquet, cocktail, réception de mariage etc.) sont permis dans les salles intérieures pour un maximum de 25 personnes. À l'extérieur, la capacité monte à 50 personnes.</li> <li>– <b>Obligation de contrôler les preuves vaccinales</b> de tous les clients âgés de 13 ans et plus à l'aide de l'application <u><a href="#">VaxiCode Verif</a></u> dès le 1<sup>er</sup> septembre;             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les clients doivent avoir reçu leurs deux doses depuis une semaine;</li> <li>○ Seul le code QR émis par le gouvernement sera accepté;</li> <li>○ Il est obligatoire de vérifier l'identité du client pour vous assurer que le nom inscrit sur le code QR corresponde bien à ce dernier;</li> <li>○ Les citoyens canadiens provenant d'autres provinces et les touristes internationaux devront présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve qu'elles ont reçu deux doses de vaccin;</li> <li>○ Pour avoir plus de détails sur l'utilisation de <u><a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif">VaxiCode Verif</a></u>: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode-verif</a></li> </ul> </li> </ul>